



SYNDICAT DE LA RELÈVE  
AGRICOLE DE LA MAURICIE

# MÉMOIRE

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

26 mars 2003

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction .....	3
2. D'hier à aujourd'hui .....	3
3. D'aujourd'hui à demain.....	5
4. Les critères à respecter.....	6
5. Le modèle proposé.....	7
6. Les conditions essentielles de réussite .....	8
7. Conclusion.....	9

# 1 INTRODUCTION

Le Syndicat de la relève agricole de la Mauricie remercie les membres de la commission de lui permettre d'exposer sa position au sujet du développement durable de l'agriculture en Mauricie. Nous tenons d'autant plus à nous exprimer sur cette question puisque que c'est nous qui serons au premier plan de la production agricole de demain.

Le Syndicat de la relève compte 57 membres en Mauricie. Ceux-ci se retrouvent dans tous les secteurs de l'agriculture. Présents dans les cultures maraîchères et commerciales, nous sommes également nombreux à œuvrer dans diverses productions animales, dont celle du porc. Nous apportons ainsi notre contribution dans toutes les sphères de la profession.

## 2 D'HIER À AUJOURD'HUI

On peut distinguer trois types d'agriculture qui se sont succédés, et parfois chevauchés, au cours du siècle dernier. Ainsi, l'agriculture domestique ou traditionnelle, l'agriculture marchande et l'agriculture spécialisée ont dû s'ajuster pour répondre à des contraintes économiques et politiques en constante mutation. On pourrait même établir un étonnant parallèle entre l'évolution de l'agriculture dans le Québec du vingtième siècle et celle de l'ensemble de la société québécoise (avec la prédominance du clergé, la révolution tranquille et la venue du Québec inc. Chacune, à leur façon, à leur tour et malgré leurs limites, ont connu leur heure de gloire.

Alors que le Québec constituait une société essentiellement rurale, l'agriculture domestique s'imposait. Elle produisait ce dont elle avait besoin pour nourrir sa force de travail abondante et gratuite. Elle pouvait céder sur le marché ses surplus de production à des prix défiant la concurrence de toutes autres formes de production. Isolée et ayant peu de contacts avec le monde du commerce, cette agriculture ne favorisa pas les regroupements, sauf peut-être ceux qui avaient pour but d'encadrer et de diriger les jeunes vers la colonisation. La relève agricole, alors en grand nombre et comptant sur une disponibilité appréciable des terres à cultiver, n'avait pas de mal à s'établir. La survie des individus était assurée essentiellement par la force de leurs bras.

De là, l'agriculture s'est développée sur une base dite familiale où le mode de transfert « de père en fils » était prédominant. Le patrimoine familial était transmis à la prochaine génération pour presque rien à condition que soit assurée, en contrepartie, la sécurité des parents au moment où leur autonomie diminuait.

La première guerre mondiale vit apparaître les premières failles dans cette agriculture de subsistance qui avait peine à répondre à l'augmentation de la demande du marché en denrées alimentaires. Les jeunes, attirés par de meilleurs salaires, se sont dirigés vers l'urbanisation plutôt que la colonisation. L'agriculture marchande s'en trouva ainsi stimulée. Orientée vers la vente de ses produits au public plutôt que de demeurer confinée dans la cellule familiale, elle amorce les débuts de la production de masse des fermes plus grandes, profitant ainsi d'économies d'échelle. C'est à ce moment que naquit l'ancêtre de l'Union des producteurs agricoles (UPA), soit l'Union catholique des cultivateurs (UCC) en 1924.

Après la deuxième guerre, le boum économique et l'essor démographique croissante stimulèrent l'agriculture marchande caractérisée par de fortes hausses du prix des denrées alimentaires. C'est à ce moment que l'on observa les limites de l'agriculture dans un système économique ouvert. Devant le phénomène de surproduction, les producteurs baissaient les prix et la seule façon de maintenir leur revenu consistait à augmenter la production. Selon M. Michel Morrisset (1985) :

« La crise agricole généralisée qui suivit menaça donc l'agriculture marchande québécoise soumise, d'un côté, aux pressions de l'agriculture domestique traditionnelle mieux placée en période de crise pour résoudre ses contradictions internes en reposant sur la valeur d'usage, mais incapable d'assurer le maintien et la reproduction du rapport agriculture-capital et, d'un autre côté, à la concurrence des agricultures ontarienne et américaine vivant la même crise et cherchant des débouchés pour leur production excédentaire »<sup>1</sup>.

Le rapport Héon et le vote de la Loi sur la mise en marché en 1956 marquent un tournant important dans le choix du modèle agroalimentaire privilégié à l'époque, celui de l'agriculture marchande. Ce type d'agriculture pouvait répondre au nouvel objectif que l'on s'était fixé, soit une agriculture efficace capable d'ordonner la mise en marché et de maintenir son indépendance face au marché extérieur. L'agriculture domestique, par sa production irrégulière et sa qualité inégale, disparut progressivement entraînant avec elle plus de la moitié des fermes québécoises.

De cette restructuration allait naître une nouvelle rivalité entre les tenants d'une agriculture diversifiée et ceux d'une agriculture spécialisée. Le phénomène de la concentration des activités afin d'augmenter la performance concurrentielle des entreprises ouvrira la voie à la domination de la spécialisation. En réponse à cela, durant les années cinquante et soixante, une nouvelle forme d'association de producteurs apparaît à l'Union catholique des cultivateurs : les syndicats spécialisés. Plusieurs de ces nouveaux regroupements revendiquent la mise en place de plans conjoints pour stabiliser et augmenter les revenus des producteurs.

---

<sup>1</sup> MORRISSET, Michel. L'articulation de trois agricultures québécoises, Conférence présentée au Congrès annuel de la Société historique du Canada, 1985, p. 10.

Aujourd'hui, c'est toujours la ferme familiale spécialisée qui caractérise le modèle québécois. Ce modèle, à l'instar des autres énumérés précédemment, semble cependant avoir de plus en plus de difficultés à répondre aux impératifs socioéconomiques actuels.

Les programmes de sécurité de revenu (assurance stabilisation et récolte), qui ont été parfois acquis au terme d'intenses batailles, ont d'abord très bien joué le rôle qui leur était assigné, soit celui d'équilibrer les revenus à la ferme pour l'ensemble des producteurs. Ils ont également eu comme effet de protéger les fermes familiales contre l'intégration ou leur achat par des firmes. L'application de ces programmes basée essentiellement sur des critères de performance ainsi que les contraintes économiques, politiques, sociales et environnementales semblent maintenant favoriser davantage les plus grandes entreprises empêchant les jeunes producteurs de prendre la relève. Dans plusieurs productions, on assiste à la concentration de la production entre les mains de quelques établissements plus imposants qui, de plus en plus, reposeront sur de la main-d'œuvre salariée.

### 3

#### D'AUJOURD'HUI À DEMAIN

De 1976 à 1985, on assiste à la mise sur pied d'un projet global dans le domaine agricole québécois. Celui-ci peut se résumer en un mot clé : l'autosuffisance. Le secteur agroalimentaire connaît alors une décennie de développement rapide : le taux d'autosuffisance alimentaire passe de 47 % en 1975 à 75 % en 1985. Cet objectif avait l'avantage de constituer une cible tangible à laquelle tous pouvaient s'identifier, tant du côté des intervenants du secteur agroalimentaire que pour l'ensemble de la société québécoise. Nous sommes dans la mouvance de l'affirmation nationale.

Les mesures mises en œuvre dans le sillon de ce grand projet furent nombreuses, parmi lesquelles :

- la couverture de l'assurance stabilisation étendue à un grand nombre de secteurs de production;
- l'accès au crédit agricole ouvert à de nouvelles productions;
- la Loi de protection du territoire agricole (et plus tard des activités agricoles);
- les programmes de subventions d'infrastructures de production (entreposage des grains, parcs d'engraissement, Prime-vert, etc.).

Parallèlement, l'organisation collective de la mise en marché des produits agricoles rejoint encore d'autres secteurs de production qui se dotent d'un plan conjoint.

Face à la controverse actuelle, un nouveau rapport de forces s'établit progressivement. L'agriculture se cherche une nouvelle définition en réponse aux interrogations visant tant le niveau de la structure de ferme (familiale ou intégrée ?) que les répercussions des divers modes de production sur l'agroenvironnement et la cohabitation.

Qu'advient-il si on laisse l'avenir seulement entre les lois du marché ? Le travail agricole risque d'être essentiellement basé, malgré la volonté des jeunes producteurs, sur des emplois mal rémunérés et sur le travail des immigrants. On le constate déjà dans le secteur maraîcher. L'agriculture québécoise est à la croisée des chemins. Son développement doit être balisé pour éviter les débordements attribués à la production porcine ces dernières années.

Mais le débat actuel va bien au-delà du développement de la production porcine et de la protection de l'environnement. Il embrasse de l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire du Québec et celui du milieu rural dans son ensemble. Pour assurer leur pérennité, il incombe de définir un objectif commun et rassembleur, à l'instar de celui de l'autosuffisance, pour mettre en place le modèle québécois pour l'agriculture de demain.

C'est donc dans la perspective d'assurer le développement durable de l'agriculture, en région comme dans l'ensemble du Québec, que la relève agricole de la Mauricie propose le maintien et le développement des fermes à dimension humaine, soit celles exploitées par un ou des propriétaire(s) occupant(s) et dont le nombre d'employés n'est pas excédentaire à celui des propriétaires.

## **4** **LES CRITÈRES À RESPECTER**

Demeurons réalistes. Pour assurer la viabilité de tout modèle de développement de l'agriculture, celui-ci doit convenir tant aux producteurs qu'aux citoyens pour les 20 prochaines années. Vaste programme ! Mais il faut rappeler que l'objectif de l'autosuffisance alimentaire a été atteint en 1998, soit 20 ans après l'engagement initial entre l'État et les producteurs agricoles en 1978. Ceux-ci ont donc livré la marchandise et cela constitue tout un défi. Maintenant, nous devons conclure un nouveau pacte social agricole.

L'agriculture ne s'est pas développée au même rythme partout au Québec. Dans certaines régions, surtout autour de Montréal, l'agriculture a atteint des sommets de production qu'il nous semble bien difficile d'augmenter, même dans un horizon lointain. Mais ce n'est pas le cas pour les régions dites périphériques. Bien que les conditions biophysiques n'y soient pas nécessairement aussi favorables, il y reste quand même de l'espace pour supporter plusieurs types de productions basés sur les principes d'une agriculture durable. C'est le cas de la Mauricie où le territoire est vaste et dispose encore d'un potentiel appréciable pour le développement de l'agriculture.

Comme le disait récemment le premier ministre Bernard Landry à la *Terre de chez-nous* : « On ne peut pas aimer le fromage et ne pas aimer les vaches ! ». Le lait n'est pas produit dans les super-marchés et les dépanneurs. La population doit être consciente que l'agriculture est essentielle à sa survie et que ses pratiques peuvent parfois créer des inconvénients comme les odeurs.

Nous ne devons pas hypothéquer les progrès réalisés dans le monde agricole durant les dernières décennies. Les parts de marché obtenues par les secteurs de production sont fragiles et il ne faut pas mettre nos acquis en danger. En clair, les recommandations que vous ferez au gouvernement auront un impact important sur le futur non seulement de la production porcine mais sur l'ensemble de l'agriculture québécoise, il ne faut pas l'ignorer.

Les jeunes qui veulent vivre de l'agriculture ont de plus en plus de difficulté à le faire par **manque d'appuis financiers**. Les offices de mise en marché et les plans conjoints ont joué un rôle moteur dans le développement de l'agriculture et de sa pérennité au Québec.

## 5 LE MODÈLE PROPOSÉ

Pour accéder à une agriculture québécoise optimale dans 20 ans, on doit faire des choix dès maintenant. Selon nous, la ferme typique devrait être celle d'un producteur ou d'une productrice qui pourra avoir la possibilité de s'établir dans la région de son choix et dans la production de son choix, en autant que la protection de l'environnement soit assurée avec le soutien et l'investissement du gouvernement. On favorisera ainsi la diversification de l'agriculture à l'échelle des régions. Cette **petite ou moyenne ferme (PMF)** sera capable de faire face au défi de la salubrité, de la cohabitation harmonieuse et de la mise en valeur de l'environnement. Cette entreprise permettra une utilisation optimale des ressources et du territoire.

Pour garantir aux générations futures le développement et la pérennité de la ferme optimale sur une large échelle, les objectifs suivants doivent être visés :

- S'astreindre à une utilisation rationnelle des ressources naturelles et s'assurer d'une cohabitation harmonieuse avec la population rurale;
- Favoriser l'utilisation de nouvelles technologies et une plus grande implication dans les réseaux de distribution pour développer et offrir une gamme diversifiée de produits de qualité;
- Assurer à la relève agricole un niveau de vie comparable aux travailleurs actifs dans les autres secteurs de la société;
- Permettre à des jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole de pouvoir démarrer en agriculture;
- Faire de la profession d'agriculteur et d'agricultrice un emploi valorisé de façon à ce que les jeunes y soient attirés.

# 6

## LES CONDITIONS ESSENTIELLES DE RÉUSSITE

- On devra favoriser vers la relève le transfert de la ferme familiale spécialisée, qui regroupe la majorité des entreprises agricoles actuelles, et faciliter l'émergence de nouveaux créneaux de production. Ces nouveaux créneaux, ou produits de niche, pourraient constituer une autre porte d'entrée à l'agriculture pour plusieurs jeunes producteurs et productrices.
- Le transfert de la ferme familiale spécialisée doit être une priorité et un objectif atteignable pour les nouveaux producteurs, qu'ils soient parents ou non avec les vendeurs. Le gouvernement devrait promouvoir le transfert de ces entreprises par des incitatifs fiscaux et autres. Une grande partie des jeunes de la relève ont recours à l'intégration pour pouvoir s'établir; cette situation ne devrait plus être leur seule alternative, ni même être encouragée.
- À l'instar de plusieurs pays, dont la France, nous pourrions explorer la mise en place de mesures favorisant l'implantation de jeunes producteurs et productrices sur des fermes. L'établissement d'une banque de fermes sans relève et de relève sans ferme permettrait à un producteur qui ne peut vendre à ses enfants, parents ou autres personnes de vendre son entreprise et non la démanteler en ayant droit à des avantages fiscaux significatifs.
- Le gouvernement devrait hausser substantiellement les primes à l'établissement qui sont actuellement entre 20 000 \$ et 30 000 \$ ce qui est largement insuffisant.
- La Financière agricole du Québec doit faire passer le pourcentage de sa contribution actuelle de 6 % à 9 % au Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) pour les membres de la relève établie.
- Le calcul des coûts de production devrait s'ajuster en fonction de l'âge de l'entreprise.
- Le programme Prime-vert devrait être adapté en fonction de l'évolution de la ferme lors de la période critique du démarrage ou encore, pour le financement d'une fosse à lisier, dans le cas d'un producteur laitier qui construit une porcherie pour son enfant qui s'établit avec lui.
- Le resserrement des normes environnementales ne favorise pas les petites et moyennes entreprises. Souvent, seules les grosses entités sont en mesure de se conformer avec plus de facilité aux nouvelles normes environnementales. Les propriétaires de petites entreprises ont parfois tendance à abandonner l'agriculture quand les normes trop sévères obligent des investissements démesurés par rapport aux revenus de l'entreprise. Une attention particulière doit donc être apportée à ces tendances.



- L'accès à la profession d'agriculteur doit pouvoir s'exercer sans discrimination (ampleur de l'investissement, conditions de financement, réglementation abusive, etc.).
- Le gouvernement devrait s'impliquer dans la valorisation des divers métiers de l'agriculture.
- Le transfert, et non le démantèlement des entreprises existantes, doit être favorisé par un meilleur accès aux outils financiers, notamment au niveau du capital de risque.
- Quant à l'accès aux services-conseils gratuits et de qualité, le gouvernement devrait réinvestir dans son ministère de l'Agriculture en ajoutant des crédits pour engager des ressources qui répondront aux besoins des producteurs.
- Les SADC (Services d'aide au développement des collectivités) et les CLD (Centres locaux de développement) de la région doivent collaborer étroitement pour assurer le démarrage de nouvelles entreprises.
- Les entreprises doivent être mieux préparées à un éventuel transfert.
- L'occupation du territoire doit être assurée en partie par de jeunes familles qui pratiquent l'agriculture en ayant un accès à la politique familiale disponible aux travailleurs salariés (congé parental).

## 7

## CONCLUSION

Depuis son affiliation à l'UPA en 1982, la Fédération de la relève agricole du Québec a su démontrer une grande capacité d'adaptation. Nous sommes des hommes et femmes de défi et il est temps de mettre en place un nouveau pacte social entre l'agriculture et la société québécoise. Nous devons faire connaître notre travail à la population. La majorité des consommateurs n'a pas saisi l'équilibre fragile qui existe entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux reliés à l'agriculture. Privilégier l'un par rapport à l'autre déséquilibre l'ensemble, tel un banc à trois pattes, et menace la survie de l'agriculture dans un horizon plus ou moins lointain. **C'est pourquoi nous pensons que le gouvernement du Québec doit investir dans une campagne pour faire redécouvrir la profession agricole et refaire les ponts entre les urbains et les ruraux.**

L'opportunité est belle de faire un consensus autour d'un **pacte social** gagnant-gagnant où les producteurs s'engagent dans **une agriculture dite durable et les consommateurs acceptent de la soutenir par leurs taxes et impôts dans la mise en place de mesures de soutien notamment au chapitre de l'environnement.**

Les jeunes poursuivront le travail de leurs prédécesseurs et occuperont ainsi le territoire québécois, maintiendront le dynamisme local et régional et ils nous assureront de retrouver dans nos assiettes les aliments qu'ils auront produits.

La question ici n'est pas d'abolir unilatéralement les normes environnementales. L'agriculture se pratique en milieu rural et l'agriculteur vit dans ce milieu. Il n'a donc pas intérêt à le déséquilibrer. D'autre part, les recommandations qui seront issues de ces audiences et la réglementation qui en découlera devra permettre le transfert de ces entreprises à de nouveaux agriculteurs qui poursuivront le mandat de nourrir les gens et, d'être parmi ceux qui feront respirer leur communauté tant économiquement que socialement.

Les jeunes de la relève agricole sont prêts à poursuivre le travail déjà amorcé. D'autres intervenants doivent se joindre au mouvement de renouveau qui se dessine timidement. La classe agricole dans son entier et tous les autres intervenants de près ou de loin avec le milieu agricole, voire la société québécoise dans son entier, doivent être responsabilisés autour de cet objectif commun d'un **développement durable de l'agriculture**. Pour ce faire, il faudra socialement y investir les ressources financières nécessaires si on désire que la mission se poursuive, soit **NOURRIR LE QUÉBEC**.